



Liquidation bien indivis laissé à mon ex-épouse jusqu'en 2018

Par **patrick40**, le **27/12/2012** à **08:46**

Bonjour, lors de mon divorce, j'ai laissé la jouissance de la maison acquis sous la communauté à mon ex-épouse jusqu'en 2018, à titre gratuit, charge pour elle d'en acquitter le crédit jusqu'à la vente de ce bien qui devra intervenir à l'issue. Actuellement au chômage, je me demande si ce motif est suffisant pour revenir sur ma première décision pour que la vente intervienne très rapidement? De plus, j'ai l'ambition de créer une société, et l'apport financier résultant de la vente de ma maison, me permettrait de réaliser mon projet. J'ai écrit en ce sens à mon ex-épouse qui se refuse à vendre la maison et m'oblige à attendre la date de 2018. Que puis-je faire, attendre ou tenter une procédure?

De plus, j'ai lu dans certains forums, que je suis en droit de déclarer la valeur locative de ce bien et que mon ex-épouse aurait la conséquence directe de déclarer cette somme dans les avantages et revenus? Qu'en est-il exactement?

Cordialement,
Patrick